

dès qu'il l'aura obtenue un pont sera bâti, des rues seront tracées, et la propriété sera offerte en vente.

Un autre sujet qui paraît mériter quelque attention, est celui de la division du compte d'administration conjointe. D'après le statut de la commission de visite qui définit les devoirs du président et établit son salaire, un sixième du salaire est payable par le collège du Haut-Canada, et les cinq autres sixièmes par l'université. Après un soigneux examen, le bureau en est venu à la conclusion qu'il conviendrait de diviser le reste des items d'administration conjointe pour 1851, en cinquièmes, dont quatre devraient être payés par l'université et un par le collège du Haut-Canada; et l'appropriation a été faite en conséquence, chaque institution payant comme en 1850 l'indemnité de ses propres membres assistant au bureau.

Il est un autre sujet sur lequel le bureau prend respectueusement la liberté d'attirer l'attention du sénat, savoir, la nécessité de passer chaque année un statut pour les "dépenses incidentes," appropriant une somme déterminée d'argent sous ce chapitre général, conformément à l'acte de l'université, pour les dépenses des différents départements, la plaçant sous le contrôle du chef de chaque département, et devant la dite somme être payée sur le certificat de tel chef conformément au statut du sénat maintenant en vigueur.

Ces "dépenses incidentes" sont la quatrième charge sur le fonds du revenu de l'université, et, en l'absence d'une appropriation déterminée, le bureau est tenu de payer les deniers requis sur le certificat des autorités compétentes, pourvu que le fonds des revenus puisse le permettre, mettant par là en péril la cinquième charge qui est pour les salaires des professeurs, etc., et ne donnant point le contrôle sur la dépense des départements que l'acte de l'université avait évidemment en contemplation.

Le tout respectueusement soumis.

DAVID BUCHAN,
Président.

Bureau du comité des directeurs,
8 juillet 1852.



B

C

I
de gr
la 59
Haut
par le

du co
quête
son d
venn
pren
cont
le po
quel
les e
nuer

de £

nistr
répa
aura
est,
aura
sés.
la fi
14s.
som

éta
laq

don
app

tou
ver